

Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **34 (1946)**

Heft 713

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le véritable travail du Congrès commença le lendemain seulement, lundi 12 août. Il sera malaisé, tant il fut étendu et varié, d'en rapporter une relation exacte et surtout vivante.

Les deux premiers problèmes qui devaient tout naturellement préoccuper l'Alliance furent celui de la paix et celui de la démocratie.

Coincidence, espérons-le, de bon augure, c'est précisément en même temps que s'ouvrait, à Paris, la grave Conférence de la paix, chargée de fixer les frontières et relations futures de tous genres entre belligérants. Constatation, par contre incompréhensible, voire inadmissible pour les femmes qui ont pris part à la guerre et en ont souffert tout autant que les hommes, les femmes, les mères, sont absentes des délibérations de la paix. Aucun pays n'a délégué de femmes à la Conférence de Paris. Aussi, le premier soin du Congrès est-il d'adresser d'urgence à la Conférence de Paris, groupant également plus de vingt pays, une pétition demandant aux gouvernements de s'adjoindre des concours féminins dans la commission d'étude et dans les travaux de la conférence.

La question de la paix fait alors l'objet d'une longue discussion. Le danger de l'emploi de la bombe atomique ou plutôt de l'énergie atomique comme arme de guerre est vivement condamné. Les dernières expériences faites dans ce domaine sont critiquées, parce que susceptibles d'apporter la suspicion et l'animosité entre les nations.

Quant au problème de la démocratie, en quel-que sorte connexe avec le premier, il rencontra plus que jamais, en tant que forme de gouvernement, l'approbation unanime des déléguées. Les récents événements ont établi que le régime démocratique est la seule possibilité de sauvegarder, non seulement l'égalité des gens et la dignité de la personne humaine, mais encore de garantir les droits primordiaux inhérents à chaque être humain: *Les libertés individuelles*. C'est la raison pour laquelle les participantes au Congrès ont jugé de première importance — afin d'écartier toute velléité pour un individu ou un groupe dictatorial de se faire porter au pouvoir, — de définir, délimiter ce qui doit être entendu par système démocratique.

L'Alliance aborda ensuite les questions d'ordre politique, économique et social touchant de plus près les femmes, questions qui ont été à l'origine de sa création au début de ce siècle et qui restent, avant tout, son but, c'est-à-dire acquiescer dans tous les pays, puis maintenir l'égalité de traitement dans tous les domaines entre hommes et femmes.

Et comme en matière de droits politiques, le résultat est, pour ainsi dire, chose partout acquise, les déléguées décidèrent, à une forte majorité, d'abandonner la dénomination maintenant surannée et un peu longue « d'Alliance internationale des femmes pour le suffrage et l'égalité des citoyens » et d'adopter le titre plus

simple « d'Alliance internationale des femmes » sous-titré cependant du slogan bref et précis « Droits égaux. Responsabilités égales ».

Que les femmes y veillent en effet bien, il ne suffit pas d'obtenir des droits politiques. Il est par la suite indispensable de faire élire des femmes dans les commissions, dans les parlements, aux gouvernements mêmes, sinon l'influence des électrices se révèle insuffisante pour faire prévaloir les réformes qui les intéressent plus particulièrement. Il serait même à envisager de recommander toujours plus aux femmes de former entre elles un parti unique, seule possibilité de les faire élire en nombre.

La situation économique faite à la ménagère et à la travailleuse, ainsi qu'à la femme mariée, retint plus particulièrement l'attention de l'assemblée. La question de savoir s'il faut accepter certaines restrictions de travail en faveur de la santé des femmes fut tranchée par l'affirmative, et cela même si l'on attende par là, à leur liberté en tant que personnes humaines. Le grand danger de pareilles restrictions réside évidemment dans le fait qu'en période de chômage, il en soit abusé pour éliminer les femmes de certains marchés du travail. L'application du principe « A travail égal, salaire égal » si difficile à obtenir, bien que favorable aux intérêts des travailleurs masculins, resta l'une des grandes préoccupations du Congrès. Des conditions normales de vie, de loisir pour les mères, la suppression de l'incapacité civile, plus ou moins étendue, suivant les pays, de la femme mariée, furent demandées. Des réformes au sujet des droits de la femme mariée, sur ses biens et sur ceux acquis en commun durant le mariage furent étudiées.

Sur chacune de ces questions les délégations tombèrent d'accord après force amendements, pour mettre sur pied une résolution résumant leurs principes généraux.

Le texte exact de celles-ci trouveront leur place dans un autre article.

Il est bien certain qu'il est encore long à parcourir, le chemin entre l'élaboration peut-être parfois théorique de ces principes et leur réalisation, il n'en est pas moins réjouissant que les citoyennes conscientes d'un grand nombre de pays, auxquelles nous voudrions voir s'adjoindre toujours plus, aient trouvé un terrain d'entente au sujet de toutes les questions les concernant, non seulement, elles et leurs enfants, mais concernant encore l'organisation d'une paix durable basée sur des principes internationaux d'économie et de forme gouvernementale assurant le plus de liberté possible à chaque individu.

Relevons à ce sujet que le Comité de l'Alliance a déjà invité les femmes allemandes à se joindre à ses efforts.

Pour mener pratiquement à bien ce programme maximum de l'heure, l'Alliance nomma différentes commissions, telles que la commission internationale de la paix, la commission internationale de la radio, la commission internationale de la presse, la commission du statut de la femme, etc., etc. Et, pour faciliter le déplacement des membres du Comité de l'Alliance, l'Amérique lança l'idée de mise à disposition du Comité de — rien moins — qu'un avion. Avec un enthousiasme débordant, les déléguées chargèrent la délégation des Etats-Unis de demander à Mme Roosevelt de nous faire céder gracieu-

sément l'un de ces bolides qui servira cette fois-ci non la cause de la guerre, mais celle de la paix.

Autre initiative originale et susceptible de porter des fruits, les femmes députées et sénateurs des différentes nations faisant partie de l'Alliance décidèrent de créer une association entre elles dans le but de coordonner leurs efforts en vue de l'aboutissement de notre programme.

Les tâches assumées n'aboutiront certainement pas toutes au succès. Les sceptiques ne nous ménageront pas leur ironie et leurs sarcasmes. Qu'importe? A tout prendre, ne vaut-il pas mieux, comme dit le proverbe, tenter une chose sans réussir que de se morfondre en regrets de n'avoir rien tenté du tout.

Des fonds seront nécessaires. Ils se trouveront. Déjà deux dons nous ont été annoncés, l'un de notre regrettable M^{lle} Emilie Gourde, l'autre de la première présidente de l'Alliance: Mrs. Carrie Chapman-Catt.

A l'œuvre donc pour une nouvelle et longue période de paix.

E. KAMMACHER.

IN MEMORIAM

A fin juillet, à Lausanne, est décédée après une courte maladie, M^{me} Roland Staub-Messeri, bibliothécaire.

Renée Messeri était licenciée en sociologie de l'université de Genève. C'était une femme d'une grande culture, qui avait beaucoup voyagé et au loin; elle a été attachée aux bibliothèques du Bureau international du Travail et de la Société des Nations et c'est de Genève qu'elle vint prendre, en 1933, la direction de la Bibliothèque municipale des Terreaux, à Lausanne, créée grâce à un legs de J. J. Mercier. C'est elle qui a organisé entièrement cette bibliothèque et qui l'a dirigée jusqu'à son mariage, en 1943. C'est M^{lle} Rochat qui l'a remplacée.

S. B.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lausanne et Corseaux, août 1946.

Mesdames et chères Alliées,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous convier à notre prochaine assemblée générale qui, cette année, se bornera à une simple séance administrative et se tiendra à Zurich à la veille du 11^{me} Congrès féminin suisse le 19 septembre dès 14 heures très précises, à l'Ecole polytechnique fédérale dans l'Auditorium II du bâtiment central. Le programme ci-inclus vous en donne l'ordre du jour.

Nous espérons que vous apprécierez notre décision de ne faire cette année qu'une séance administrative puisque tous les grands problèmes de l'heure seront traités au 11^{me} Congrès féminin suisse. La feuille de propagande ci-jointe vous en donne un bref aperçu. Nous espérons que vous viendrez très nombreuses assister à

notre assemblée générale et que nombreuses aussi vous suivrez les divers cercles d'études du Congrès. Le programme complet du Congrès peut s'obtenir au Secrétariat du Congrès féminin suisse Frankengasse 3 Zurich, chez M^{lle} de Rougemont.

Le questionnaire de notre dernière circulaire au sujet de l'entrée de la Suisse dans l'O.N.U. a rencontré le plus vif intérêt auprès de nos sociétés alliées. Plus de 120 réponses nous sont parvenues. On peut dire qu'à la grande majorité les femmes consultées se prononcent en faveur de l'entrée de la Suisse dans l'O.N.U. en conservant, si possible, son intégrale neutralité. Avant de renseigner le Département politique sur le résultat de notre enquête, nous attendons d'en discuter encore à notre assemblée générale. Que les sociétés qui n'ont pas pu répondre encore se préparent à le faire à cette occasion. Nous remercions déjà celles qui ont répondu et qui nous ont adressé des lettres pleines d'intérêt.

L'association chargée de récolter des fonds en faveur de la Fondation Général Guisan a terminé son mandat. La Fondation va être créée. La collecte du Don des femmes suisses en faveur du Village Henri Guisan est close. La somme de 1522 fr. a été versée par les soins de notre trésorière à la Banque nationale suisse. Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont répondu à notre appel.

Encore une fois nous recommandons les collectes de l'Œuvre de Secours des Femmes suisses aux mères et aux enfants affamés: *Lait condensé, coupons de repas, paquets de vivres et argent*. Elles ont commencé en Suisse allemande; elles commenceront en Suisse romande du 10 au 20 septembre pour le lait condensé. Les pharmacies se sont mises à disposition pour le ramassage. Les autres collectes se feront dans le courant de l'automne. Nous savons que vous les accueillerez avec la plus grande générosité. Nous devons penser à ceux qui ont faim et tâcher d'apaiser leurs terribles souffrances.

La Commission d'études législatives nous prie de rappeler à nos sociétés qui font travailler à domicile, que le salaire minimum pour le tricotage à domicile, fixé par le Conseil fédéral, a été élevé de 40 à 50 ct. par heure. Dans la confection de lingerie et de vêtements de femmes le salaire, par heure, doit se monter de 75 ct. à 1 fr. suivant l'article confectionné. Il faut donc établir les prix de vente des objets confectionnés de façon à assurer ces salaires minima à nos ouvrières à domicile. Il se peut que par ce renchérissement des prix de revient, certains articles soient difficilement vendables (nous pensons spécialement aux chaussettes). Il faudrait donc chercher de nouvelles voies pour faciliter l'écoulement. Nous ne voudrions pas priver les ouvrières âgées ou infirmes d'un petit



Freidorf-Bâle

Le cours, donné fin juillet au Séminaire de Freidorf et destiné aux *Groupes des coopératives romandes*, a réuni durant 4 jours quelque 40 participantes. Tous les sujets traités avec compétence et clarté captivèrent l'auditoire.

— Les *principes de Rochdale* ont été commentés par le Dr. Faucher (Freidorf) et M. R. Schmitt (Neuchâtel). Il est intéressant de savoir d'où est parti le mouvement coopératif, d'en suivre la progression, d'en comprendre l'idéal.

— M^{me} Egli (Zurich) parla du *Rôle de la femme dans la propagande coopérative*. Le congrès féminin qui aura lieu à Zurich en septembre devra nous grouper nombreuses, de même que le congrès international qui suivra et pour lequel 350 participantes des pays étrangers sont déjà annoncées. La collaboration avec les autres organisations féminines doit devenir plus active, pour le bien de tous.

— M. E. Descoudres développa la thèse de M. E. Privat: *Les régimes pacifiques*.

La Suisse devrait admettre le service civil comme le fait l'Angleterre pour ceux dont la conscience se refuse à la préparation guerrière. Le service civil international, si cher à M. Cérésole, est mixte. M. Descoudres souleva la question de la neutralité helvétique. Celle-ci est divers visages au cours des siècles et devra s'adapter aux circonstances actuelles.

— M^{lle} F. Cornuz (Lausanne) a lancé un vibrant appel: *Aux urnes, citoyennes!* La femme n'a pas assez conscience de ses droits, de ses devoirs. Le 44 % des femmes sont seules! Celles qui sont mariées, à l'aise, n'ont pas le droit de se désintéresser des autres, par égoïsme; elles ont le devoir d'aider les moins privilégiés à être

mieux protégées socialement. Les épouses persuaderont leurs maris et les gagneront à la juste cause du droit de vote féminin. Ce ne sera pas un duel dans le ménage, mais un duo! M^{lle} Cornuz nous a donné de quoi réfuter victorieusement tous les arguments contre le suffrage féminin. Pour terminer son brillant exposé, l'oratrice présenta un tableau comparatif où, comme en se jouant, la femme pourra se familiariser avec les diverses institutions civiques. Son système ingénieux et simple mérite d'être mis en relief dans tous les groupements féminins, lesquels pourraient organiser des séances (fictives) de Grand Conseil, etc., nommer un président, venir à l'assemblée avec un sujet préparé d'avance et le débattre.

— Les *différents systèmes économiques* furent expliqués de magistrale façon par M^{me} N. Virieux (Lausanne) qui eut le talent de les mettre à portée de compréhension de chacun. Là encore tout serait à citer.

— M^{lle} B. Pfenniger (La Chaux-de-Fonds) parla des *Deux visages de Pestalozzi* qui pensait en père et agissait avec un cœur de mère. M^{lle} Pfenniger a également intéressé l'auditoire en présentant les « Jeux historiques » qu'elle a créés et qui ont tant de succès auprès de ses élèves-acteurs.

— Puis, avec l'écrivain Jules Baillood (La Chaux-de-Fonds) ce fut une merveilleuse *Evasion* dans le monde de la poésie.

Citons encore une charmante promenade en petit vapeur sur le Rhin, de Bâle à Rheinfelden, et n'oublions pas la visite faite à la Fabrique coopérative de meubles, à Bâle, qui étonne par le grand choix et la beauté de son exposition.

— La synthèse du cours fut donnée par la présidente, M^{lle} E. Thévenaz (Lausanne) si riche

en suggestions pour les activités au sein des groupes et hivers.

Tant de sujets sont à traiter: Bienfait du paiement au comptant, ristourne, service civil obligatoire ou non pour jeunes filles, travail des infirmières, aide aux mères fatiguées; discussions sur l'O.N.U.; sur les causes des échecs de Pestalozzi, sur l'éducation, etc.

Les auditrices ont puisé à Freidorf un enthousiasme renouvelé; elles sauront répondre au beau travail des dirigeants du cours par une activité intelligente, en mettant en pratique la belle devise: aimer, aider, servir.

Une participante: L. E.

Les femmes dans les commissions

M^{me} M. Dörig-Manser, qui a donné sa démission de membre de la commission fédérale pour le travail à domicile, a été remplacée par M^{me} Ida Faessler-Dörig, à Weissbad (Appenzel).

Les futures citoyennes

A l'occasion du 1^{er} août, la ville de Morges a remis le volume « Morges dans le passé », de M. Kupfer, non seulement aux jeunes gens atteignant leur majorité au cours de l'année, mais encore aux jeunes filles domiciliées à Morges et nées en 1926.

Un bel anniversaire

M^{me} Louise Thélín-Holliger est certainement la doyenne de la section de Lausanne du Suffrage féminin: elle a fêté, le 18 août, avec ses enfants, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, son 90^{me} anniversaire. Elle a toujours porté un intérêt très vif au féminisme et au suffrage féminin. Elle compte parmi les fondatrices de la section romande de la Ligue suisse des femmes abstinences, qui l'a acclamée membre honoraire; elle est depuis 1941 membre honoraire de l'Union des femmes de Lausanne. Elle a été parmi les fondatrices de l'Association pour le costume vaudois. Elle continue de s'intéresser à la vie de la paroisse de St-Laurent dont son mari, Henri Thélín, a été longtemps pasteur.

Et son fils, M. Georges Thélín-Flournoy, à Genève, est aussi un féministe déclaré.

Nous présentons à M^{me} Thélín tous nos vœux et nos respectueuses félicitations.

DE-CI, DE-LÀ

Ce sexe faible.

Au cours de l'assemblée que la Société internationale de Sauvetage du Léman a tenue à St-Gingolph, le 28 juillet, une médaille de bronze a été remise à M^{lle} Anita Huguenin, habitant à Tour-de-Peilz (av. des Baumes) pour le sauvetage d'un garçon de quatre ans, tombé d'une passerelle, par deux mètres de fond; le 10 avril, M^{lle} Huguenin se jeta habillée dans une eau qui n'avait que dix degrés, nagea dix mètres, réussit à atteindre l'enfant et à le ramener à terre.

gain sur lequel elles comptent. Mais comme pour la majorité des ouvrières à domicile, les prescriptions sur les salaires minima représentent un très grand progrès, nous voulons nous y conformer. Nous avons toujours lutté pour que le travail à domicile soit convenablement rétribué.

Il est absolument nécessaire de connaître à fond les prescriptions formelles. Vous pouvez vous procurer les bulletins de commande et de décompte à l'Office central pour le travail à domicile, Wallgasse 2, Berne.

Tous les renseignements supplémentaires à ce sujet pourront vous être donnés à l'assemblée générale.

Vous trouverez dans cette circulaire la carte destinée à votre déléguée. A Zurich cette carte sera échangée (à l'entrée de l'Auditoire II) contre la carte de vote. Nous vous prions donc de ne pas nous renvoyer cette carte. La même déléguée peut représenter deux sociétés seulement. Pour les sociétés qui ne pourraient pas assumer les frais de déplacement d'une déléguée, notre caisse de voyages pourrait accorder un subside. Nous vous prions, pour cela, de vous adresser directement à notre trésorière, Mme Wartenweiler, Glarisegg-Sieckborn. Tous les dons en faveur de la caisse de voyages sont toujours les bienvenus.

Si vous avez une résolution à proposer veuillez nous la faire connaître à l'avance, au plus tard la veille de l'assemblée.

En vous envoyant nos messages les plus cordiaux, nous espérons nous retrouver très nombreuses à Zurich à notre assemblée générale et au Congrès.

La Présidente: A. JEANNET.

La Vice-présidente: A. DE MONTET.

Renseignements divers: les logements mis à la disposition des participantes au III^{ème} congrès féminin suisse se partagent en trois catégories:

1. Chambres d'hôtel de 1 à 3 lits entre 5 et 9 fr. 50.
2. Caserne 2 fr. 50 (avec draps) pour les cinq nuits.
3. Chambres chez des particuliers de fr. 3 à 5.— la nuit.

Nous prions instamment nos déléguées de fixer, au plus vite, leur choix et de se faire inscrire sans tarder au Secrétariat du Congrès féminin suisse, Frankengasse 3, Zurich.

Les cartes du Congrès sont en vente au Secrétariat indiqué ci-dessus. Elles ne sont pas personnelles et peuvent se commander à l'avance. Il y a un sérieux avantage à le faire puisque jusqu'au 5 septembre elles ne coûtent que fr. 15.— (tout compris, soirées et croisières). Après le 15 septembre elles seront à Fr. 18.— (tout compris).

Cartes de journée Fr. 4.— jusqu'à 19 heures.

Cartes de soirées Fr. 3.— plus impôt.

Nous vous prions donc, de commander à l'avance les cartes de Congrès et d'envoyer le paiement au compte de chèque: VIII 28747.

Le Foyer des Etudiants de l'Ecole polytechnique fédérale ouvrira ses portes pour notre assemblée générale le 19 septembre. Nous pourrions y avoir des repas de 1.— 1.20 et 1.60 fr.

Une réunion amicale y est prévue le jeudi soir 19 septembre pour les déléguées de l'Alliance.

Ordre du jour:

1. Bienvenue.
2. Rapport du comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices des comptes.
5. Rapport de la Commission d'études législatives: Assurance vieillesse et survivants, Mlle Antoinette Quinche, avocate et Mlle Dr. Jur. E. Nageli.
6. Rapport de la Commission d'Hygiène: Mlle Dr. Renée Girod.
7. Rapport de la Commission économique, Mme Schönauber.
8. Rapport de la Commission de Reconstruction, Mlle M. Grütter.
9. Propositions individuelles.

Demandez

le MOUVEMENT FEMINISTE

dans les kiosques de l'

AGENCE NAVILLE

N'oubliez pas que c'est chez **Hirt** 4, rue de la Fontaine, que vous trouvez les plus belles fleurs, les plus fraîches. Tél. 5.01.60

Votation des 28 et 29 sept. 1946

Institutrices et les Gardes-malades mariées.

Le 23 février 1946, au cours d'une séance du Grand Conseil, les députés abrogèrent partiellement, en faveur du personnel enseignant et hospitalier, la loi de 1937 qui interdisait à une femme mariée, épouse d'un fonctionnaire de rester ou de devenir fonctionnaire elle-même.

Nous nous étions réjoui de cette décision et, dans notre numéro du 16 mars, notre collaborateur, M. de Félice, donnait à nos lecteurs un historique et un commentaire parfaitement pertinent de la question.

Nous avons annoncé, subséquemment, que nos adversaires avaient lancé un référendum contre cette abrogation partielle et que ce référendum ayant abouti, la question devrait être soumise aux électeurs. Elle le sera les 28 et 29 septembre prochains, jour de la votation sur le suffrage féminin. Comme vous le voyez, ce jour-là, les femmes de Genève sont tout le temps sur la sellette.

Le point de vue du Mouvement Féministe n'a jamais varié, il considère comme une injustice d'apporter des restrictions à la liberté d'une femme sous prétexte qu'elle est mariée.

On monte la tête des gens à propos de ces doubles gains de fonctionnaires qui sont le plus souvent modiques et sur lesquels on procède à des retenues massives, de sorte qu'on a pu établir que les époux qui jouissaient d'un double gain de fonctionnaires sont les employés qui reviennent le moins cher à l'Etat.

On ferme les yeux sur les doubles gains de tous les ménages qui sont dans les affaires, on ne fixe aucune limite à leur activité qu'elle soit le fait de l'un ou l'autre sexe; on ne fait nul reproche à un fonctionnaire dont la femme possède de la fortune et l'on invite les électeurs à ratifier une injustice notoire, à savoir de priver du droit de travailler une femme qui, après de longues années d'efforts, a acquis les diplômes nécessaires. Car, une institutrice qui ne peut être fonctionnaire, à Genève, ne peut pratiquement pas gagner sa vie, les possibilités de l'enseignement privé étant extrêmement limitées et déjà absorbées par des personnes qui généralement n'ont pas passé les concours d'Etat.

On ferme les yeux aussi sur les inconvénients majeurs que cette loi a déjà entraînée après elle, à Genève. Le recrutement des institutrices n'a pu se faire normalement au cours de ces dernières années, les meilleurs éléments qui s'engageaient naguère dans cette voie, choisissent maintenant d'autres chemins, où l'on n'est pas obligé de renoncer, ou à se marier, ou à exercer la profession pour laquelle on s'est préparé. L'enseignement de nos enfants, les soins de nos malades sont compromis, si l'on s'obstine à rester dans l'erreur.

Nous avons appris récemment que les Associations féminines anglaises avaient obtenu que, dans leur pays, on ne mette pas d'obstacle à la carrière d'institutrice d'une femme mariée, mais les Anglaises électriques ont naturellement plus d'autorité chez elles que nous, et voilà bien encore un exemple pratique en faveur de notre droit de vote: nous sommes livrées à l'arbitraire et nous n'avons pas l'arme nécessaire pour nous défendre.

Vous, toutes, féministes qui me lisez, soutenez les principes toujours défendus par nos associations internationales: la femme mariée ne doit pas être limitée par la loi, dans sa liberté, dans l'exercice de sa profession. Ne vous désintéressez pas de la question sous prétexte que vous n'êtes pas fonctionnaire. Souvenez-vous qu'une injustice à l'égard de quelques-unes nous atteint toutes. Je voudrais pouvoir vous dire «Volez pour ratifier la décision du Grand Conseil»... Hélas!

M. F.

La loi n'avait pas d'effet rétroactif.

Au Comptoir Suisse

Reprenant l'idée des Genevoises et sur la suggestion de Mme Ch. Muret (Lausanne), le Comité d'action pour le Suffrage féminin, qui préside Mme A. Quinche (Lausanne), a décidé de participer au Comptoir suisse qui s'ouvre le 7 septembre par un stand, mais un stand sérieux, conçu par un architecte, un stand élégant, bien

Au Bébé **Maison spéciale de LAINES** et Sous-vêtements dames et enfants

A Genève les 28 et 29 septembre

Votation cantonale sur le suffrage féminin

Faites de la propagande, amenez des électeurs aux séances annoncées ci-dessous.

Le rôle de la femme chrétienne dans la communauté nationale

Ce très important sujet que la prochaine votation sur la question du suffrage féminin place au premier rang des actualités, sera traité, au cours d'une conférence publique et gratuite.

Lundi 9 septembre 1946

à 20 h. 30

SALLE COMMUNALE DE PLAINPALAIS

Présidence du Dr. Renée GIROD

Les orateurs qui ont bien voulu accepter de présenter le sujet sont:

Mgr. CHARRIÈRE
Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

M. le pasteur CELLÉRIER
Modérateur de la Compagnie des Pasteurs de l'Eglise Nationale Protestante de Genève.

Il est bon que les Eglises exposent leur point de vue dans la question intéressant tous les hommes et toutes les femmes qui, en dehors des luttes politiques, désirent servir Dieu dans le cadre où il les a fait naître, c'est-à-dire dans la famille et dans la communauté nationale.

Ceux et celles qui réserveront leur soirée du 9 septembre pour entendre les voix de deux grands chefs spirituels, auront l'occasion d'approfondir le problème du rôle de la femme dans la vie moderne, problème si complexe et délicat.

Nous recommandons donc très vivement cette manifestation.

SALLE DU FAUBOURG

Lundi 16 septembre, à 20 h. 30

Séance publique et gratuite

Conférence d'information

en vue de la votation des 28 et 29 septembre prochains

SALLE COMMUNALE DE PLAINPALAIS

Mercredi 25 septembre, à 20 h. 30

Grand Meeting populaire

sous la présidence de Mme BONDALLAZ

Orateurs de différentes tendances
(nous y reviendrons)

Une femme a présidé l'Assemblée Constituante en France

Ce fait est sans précédent dans les annales parlementaires françaises. En l'absence du président de l'Assemblée, M. Vincent Auriol, les six vice-présidents, dont Mme Madeleine Braun, se succédèrent au fauteuil présidentiel.

Mme Braun, membre du groupe communiste, a quitté les appartements présidentiels, traversé la salle des pas-perdus entre deux haies de gardes qui lui ont rendu les honneurs, s'est inclinée devant les deux officiers qui l'ont salué du sabre et a pénétré dans la salle des séances, précédée de l'huissier qui, modifiant la formule rituelle, a annoncé d'une voix sonore: «Madame la Présidente».

Il s'agissait d'un débat sur le ravitaillement. Qui niera qu'une femme ne fût parfaitement à sa place quand on discute un sujet touchant de si près aux soucis des ménages et des mères de famille? Mme Madeleine Braun a occupé la tribune avec une souriante autorité. M. Braun, son mari, un ancien officier du maquis, qui assistait à la séance, en était légitimement fier. M. Braun d'ordinaire ne participe aux séances de l'Assemblée que lorsqu'il s'agit de questions économiques importantes, mais il n'avait pas voulu manquer les débuts de sa femme.

fait, de bon goût, qui montrera que les féministes sont aussi femmes d'intérieur. Ce stand qui se trouvera dans la halle des arts et métiers, tout près de l'entrée, consistera en une petite chambre de pavatex beige-rosé où six photographies et des inscriptions lapidaires exprimeront le désir des femmes suisses d'être associées aux destinées du pays. Sur le devant du stand, il y aura la petite mécanique de l'Exposition nationale suisse, utilisée lors de la Foire de Genève ce printemps. Ce stand pourra être utilisé de nouveau au Comptoir ou dans une autre foire suisse à la disposition des suffragistes.

Tout cela coûte fort cher, cela va sans dire, et le comité d'action pour le suffrage est dépourvu de pécune, d'autant plus que par la décision malheureuse d'un seul membre du comité, l'édition des cartes postales, qui devait procurer des fonds au comité d'action, a été ajournée d'une année. Les suffragistes vont quand même de l'avant, comptant sur la générosité de ceux et de celles qui verront ce stand et sur le savoir-faire et l'éloquence des femmes dévouées qui se tiendront à la disposition des visiteurs pour leur exposer les revendications féminines. Car il y a encore des gens qui n'ont pas compris pourquoi nous revendiquons les droits politiques.

S. B.

Abonnées, lectrices, qui voulez vous établir au Tessin, adressez-vous pour tout achat ou location d'immeuble à Mme Volonteri, amie de notre cause et de notre journal. Agence immobilière «Voluntas» Via Pretorio 2, Lugano.

Une Fortune un Million!
RISTOURNE ET ESCOMPTE PAR LA S^{te} COOPÉRATIVE
CHAUSSURES

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
50% escompte en tickets Jaumes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30